

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1. Accès au Club

Le Client doit avoir souscrit à une séance ou pris rendez-vous pour accéder au sein du Club Altiore Concept. Le Club est équipé d'un système électronique permettant de vérifier la validité de la carte du Client.

Les cours débutant à heure précise, les retardataires peuvent se voir refuser leur participation au cours.

ARTICLE 2. Affaires personnelles

Au sein du club Altiore concept, chacun veille à ses affaires personnelles. Les objets de valeur ne sont pas recommandés. Altiore Concept décline toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 3. Inscription aux séances

Le Client s'engage à réserver sa participation à un cours collectif depuis l'Espace Membre sur altioreconcept.fr. Altiore Concept pourra interdire la participation à un cours collectif à tout Client ne s'étant pas préalablement inscrit.

Le Client n'est pas habilité à donner des cours ou des conseils sportifs au sein du Club.

ARTICLE 5. Séances d'essai

Les personnes non abonnées et bénéficiant d'une séance d'essai ou autorisées à entrer ponctuellement dans le Club en vertu d'un accord spécifique, s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Pendant les entraînements, le Client ne peut être accompagné par une personne qui n'est pas abonnée, qui devra l'attendre à l'entrée du Club.

ARTICLE 5. Mineurs

Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs en dehors des horaires de cours. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs lors des trajets pour venir et repartir du Club.

ARTICLE 6. Utilisation des espaces sportifs

L'utilisation des espaces sportifs par le Client est interdite en dehors des cours collectifs et des cours particuliers. Toute utilisation des espaces sportifs doit se faire sous l'encadrement d'un conseiller sportif d'Altiore Concept.

ARTICLE 7. Tenue, hygiène, respect

Le Client doit porter des vêtements et des chaussures de sport d'intérieur, propres, spécifiques et exclusifs de toute autre utilisation. Le Client doit porter toutes les protections demandées par le conseiller sportif. Un protège-dents est notamment obligatoire pour tout cours de boxe anglaise ou pieds poings.

Pour des raisons d'hygiène, le Client doit utiliser une serviette personnelle à déposer sur le matériel et sur les tapis de sol mis à disposition par Altiore Concept..

L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite dans les espaces sportifs.

Le Client doit respecter les bonnes mœurs et les règles de savoir-vivre envers les autres Clients et le personnel d'Altiore Concept.

Le Client s'engage à respecter les consignes données par le Professeur qui encadre le cours auquel il participe, notamment pour assurer sa sécurité et celle des autres participants.

Le Client n'est pas habilité à donner des cours ou des conseils sportifs dans l'enceinte du Club Altiore Concept. Il est interdit de vendre toutes sortes de services ou de produits.

La souscription d'une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour chaque pratiquant. La fréquentation d'Altiore Concept implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de bien-être pour l'ensemble des utilisateurs. En cas de non observation de celui-ci ou d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres participants, le personnel du Club est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès. Celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Il est interdit de fumer au sein du Club.

ARTICLE 8. Respect

Le Client s'engage à uniquement pratiquer une activité sportive au sein du Club et à respecter l'activité proposée dans les différents espaces dédiés. Il s'engage à ne pas détériorer les installations et le matériel du Club. Il doit, entre autres, ranger correctement le matériel qu'il a utilisé et/ou déplacé pendant la pratique sportive. Il s'engage à respecter les consignes d'hygiène et notamment à utiliser les poubelles mises à disposition.

Pour des raisons liées à la Responsabilité Civile du Club, l'utilisation de matériel sportif personnel est formellement interdite dans l'enceinte du Club.

ARTICLE 9. Espace bar

L'espace bar est réservé uniquement aux clients majeurs du Club d'Altière Concept. Le Client s'engage à consommer les boissons alcoolisées avec modération.

ARTICLE 10. Espace extérieur et parking

Pour assurer la tranquillité du voisinage, le Client ne doit pas faire de bruit dans la cour extérieure de trouvant à l'entrée du Club.

Altiore Concept vous informe qu'il ne prendra en aucun cas la responsabilité de tout accrochage ou accident survenu sur le parking. Tout litige devra être traité entre les parties concernées par le litige.

ARTICLE 11. Non respect et incident

En cas de non-respect du présent règlement intérieur, Altiore Concept se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement les contrevenants. Le non-respect du règlement intérieur par le Client est également une cause de résiliation anticipée du contrat d'abonnement par le Club selon les modalités définies dans les Conditions Générales de Vente.

En cas d'incident ayant provoqué la blessure d'un autre participant à un cours auquel le Client participe, Altiore Concept se réserve le droit d'exclure le Client dudit cours. Altiore

Concept pourra également décider de la résiliation anticipée du contrat d'abonnement selon les modalités définies dans les Conditions Générales de Vente.